



CONVENTION
LOCATION DE LA SALLE DES FETES « Espace Juliette Gréco »
SAINT MAURICE LES BROUSSES (Haute-Vienne)

À déposer en mairie
accompagné de toutes les pièces justificatives

La signature de la présente convention implique l'acceptation pleine et entière du REGLEMENT ci-après.

Est dénommé « utilisateur » la personne signataire sollicitant la location de la salle des fêtes « Espace Juliette Gréco ». Cette convention sera établie en deux exemplaires signés et datés du jour de leur dépôt en mairie rendant effective la réservation. Un exemplaire sera remis à l'utilisateur, l'autre conservé en mairie.

L'utilisateur sera responsable de la salle et de son utilisation (responsable juridique, matériel et moral). L'utilisateur prendra à sa charge tout frais inhérents à la location de la salle, tout frais de fonctionnement, tout manquant constaté lors de l'inventaire de sortie, ainsi que tout frais de remise en état et de nettoyage. La présente convention est établie entre la commune de Saint Maurice Les Brousses, **représentée par M. Georges DARGENTOLLE, Maire,**

ET

L'utilisateur, Nom, Prénom :

Nom de l'association : (le cas échéant)

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable (joignable le jour de la location)

Adresse :

Adresse mail :

Sollicitant la location de :

- la grande salle
- la petite salle
- cuisine

Date de l'évènement :

Fin de l'évènement :

L'état des lieux Entrant et la remise des clés auront lieu :

Pour les week-end :

Le (vendredi) à 13h30

En semaine :

Le à heures

L'état des lieux Sortant et la restitution des clés auront lieu

Pour les week-end :

Le (lundi) à 9 heures

En semaine :

Le à heures

Nombre de personnes attendues : (se conformer à l'article 8 du règlement joint)

Type de manifestation :

La location est attribuée pour la somme de :

Personne responsable de la sécurité incendie :

Traiteur : OUI NON

Personne à contacter en cas d'urgence : Georges DARGENTOLLE ☎ 05.55.57.54.66 – 06.83.02.39.50

Pièces à fournir à la Mairie :

- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile, mentionnant le nom de l'assuré, la date de la location, le nom de la salle des fêtes de Saint Maurice les Brousses (« Espace Juliette Gréco »)
- 2 Chèques de caution (conforme aux exigences et conditions exprimées à l'article 4 du Règlement).
 - 1000 € (À l'ordre du TRESOR PUBLIC) en garantie des dommages éventuels
 - 150 € (À l'ordre du TRESOR PUBLIC) en garantie des frais de nettoyage des locaux et abords de la salle des fêtes
- La présente convention signée
- Le Règlement de la salle des fêtes signé.
- La demande de fourniture complétée

**À défaut des pièces mentionnées ci-dessus, la réservation de la salle des fêtes sera maintenue 5 jours.
Au-delà, la Mairie se réserve le droit de libérer la date à une nouvelle demande de location.**

Fait à Saint Maurice Les Brousses, le (en 2 exemplaires)

L'utilisateur

(mention « bon pour accord »)

Le Maire, G. DARGENTOLLE

RAPPEL : AUCUNE FIXATION – COLLAGE SUR LES MURS, PLAFONDS, PORTES ET FENETRES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont gardées par la **Mairie de Saint-Maurice-les-Brousses**, en sa qualité de responsable de traitement, pour la location de salle communale « **Espace Juliette Greco** ». La base légale de ce traitement est contractuelle. Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, augmentée des éventuelles obligations légales. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne. Conformément au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, en contactant la **Mairie Saint-Maurice-les-Brousses** ou le **DPO à l'adresse suivante dpo@datavigiprotection.fr**.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.